

DISCOURS D'INTRONISATION
prononcé en l'église Saint-Paul
de la Stavropégie patriarcale à Chambésy-Genève
le samedi 18 août 2018

*« et je vous donnerai des pasteurs selon mon cœur,
qui vous paîtront avec intelligence et sagesse.¹ »*

Votre Éminence métropolitaine Emmanuel de France, représentant de l'Église-Mère et de Sa toute-Sainteté le patriarche œcuménique Bartholomaios,
Éminences et Excellences saints frères Hiérarques,
Révérend grand protopresbytre Georges Tsetsis, vicaire patriarcal du diocèse métropolitain de Suisse,
Respectés pères prêtres et diacres,
Madame l'ambassadeur de Grèce à Berne,
Mesdames et Messieurs,
Enfants bien-aimés dans le Seigneur,

Le Verbe divin a promis, par la bouche du prophète Jérémie, de donner aux ouailles douées de raison des bergers prudents, propres à paître le peuple que Dieu leur a confié avec sagesse et connaissance de ses besoins et nécessités. Il a cependant posé une condition, un présupposé, à l'accomplissement de Sa promesse : la qualité et sensibilité spirituelle du peuple confié à leur ministère.

Dans le Nouveau Testament, le terme « pasteur » est absolument assimilé au Fils incarné et Verbe de Dieu, le premier et souverain Berger Jésus Christ ; le Dieu-homme a adopté ce terme comme titre désignant par excellence Sa relation sacrificielle avec les membres fidèles de l'Église : « *Je suis le bon berger ; le bon berger donne sa vie pour ses brebis²* ». Après la Pentecôte, n'étant pas uniquement les bergers d'une Église locale, mais les bergers et docteurs de l'Église, les Apôtres ordonnaient et établissaient des pasteurs-évêques dans les Églises créées par eux. De la sorte, par succession apostolique ininterrompue, l'Église élit en l'Esprit saint et établit « *des évêques pour paître l'Église du Seigneur, qu'il a acquise par son propre sang³* ».

Après la translation au diocèse d'Ankara du métropolitain Jérémie, dans le contexte de sa sollicitude et des prescriptions canoniques, sur avis favorable de Sa toute-Sainteté le patriarche œcuménique Bartholomaios, le saint-synode a élu ma modeste personne en qualité de nouveau métropolitain du diocèse de Suisse, troisième depuis la création de celui-ci.

Créé par le Patriarcat œcuménique en 1982, le diocèse métropolitain de Suisse a été confié à la direction du métropolitain Damaskinos (Papandréou) de Tranoupolis qui a pris sur lui d'établir les premières structures canoniques, pastorales, matérielles et techniques de cette institution nouvellement fondée au cœur de l'Europe, siégeant dans la ville illustre de Genève située au carrefour des chemins de l'œkoumène. De personnalité débordante d'énergie, mon

1 Jérémie 3, 15.

2 Jean 10, 11.

3 Actes 20, 28.

père spirituel Damaskinos – toujours au milieu de difficultés et d’une foule d’obligations parallèles – a achevé nombre de projets et jeté les bases d’autres accomplissements. Hélas, la maladie l’a arrêté dans son élan.

Appelé à la direction du diocèse, le métropolite Jérémie de France en a géré les affaires avec la modestie et la gentillesse qui le caractérisent.

Et à présent, « *en vertu du bon ordre établi par l’Esprit qui organise et repartit toutes choses comme il faut*⁴ », un nouveau métropolite est appelé à veiller sur l’Église en Suisse ; nouveau, sans être un jeune homme ; nouveau, mais loin d’être inconnu sur place, mais au contraire bien connu du peuple.

Chair de la chair du clergé de cette province, promu par l’insondable volonté et l’infinie miséricorde de Dieu, l’actuel métropolite qui s’adresse aujourd’hui à vous est passé par toutes les étapes prévues par la règle maritime (c’est-à-dire la discipline régissant la structure de l’équipage d’un vaisseau) ; dans un parcours fait de petits pas réguliers et non pas de bonds, il est passé de la « rame » au « gouvernail » du navire. De la sorte, la maxime grégorienne suivant laquelle « *ce n’est pas suivre l’ordre le meilleur que de commencer par enseigner pour s’instruire par la suite*⁵ » a été respectée. Saint Grégoire le Théologien était convaincu que le bon ordre impose de s’instruire d’abord et enseigner ensuite.

Entamant aujourd’hui mon ministère épiscopal, j’envisage la lutte devant moi « *les regards fixés sur Jésus, l’initiateur de la foi et qui la mène à son accomplissement*⁶ » ; c’est Lui, le bon Berger des brebis, qui a bien voulu que je tienne, moi le moindre, la place du Christ, *εἰς τόπον καί τόπον Χριστοῦ*. Que Son nom tout-saint soit loué et glorifié « *le nom qui est au-dessus de tout nom*⁷ », devant Qui « *tout genou fléchit dans les cieux, et sur la terre, et sous la terre*⁸ ».

J’implore la puissante protection de la toute-Sainte Mère de Dieu. Mon intronisation a lieu quelques jours après la fête de Sa Dormition. C’est à cette Souveraine invincible que je confie la province et mon ministère épiscopal.

De même, j’espère en l’Église Mère de Constantinople, premier siège de l’orthodoxie, le très-saint Trône patriarcal, apostolique et œcuménique, et son Primat le patriarche Bartholomaios dont j’invoque les saintes prières, l’assurant de mon obéissance, respect et dévotion, en même temps que de ma gratitude cordiale pour son incommensurable sympathie et bienfaisance à mon égard. Je le remercie aussi d’avoir envoyé ici aujourd’hui pour y représenter lui et l’Église Mère, Son Éminence le métropolite Emmanuel de France, ami véritable et affectionné dont je salue la présence avec grand honneur et reconnaissance. Éminence, que le Seigneur Dieu se souvienne de votre amour fraternel envers moi !

* * *

Le diocèse métropolitain de Suisse, au clergé duquel j’appartiens depuis plus de vingt ans et dont je suis désormais le berger et le protecteur, est une province du Trône en Europe, petite du point de vue géographique et démographique. Sa juridiction comprend la Confédération helvétique et la principauté du Liechtenstein. Aussi bien le système fédératif

4 Grégoire de Nazianze, Discours 42 *Supremum vale*. Sources chrétiennes 384.

5 Grégoire de Nazianze, Discours 42 *Supremum vale*. Sources chrétiennes 384.

6 Hébreux 12, 2.

7 Philippiens 2, 9.

8 Cf. Philippiens 2, 10.

composé de cantons que les régions géographiques linguistiques font son originalité par rapport à d'autres diocèses métropolitains.

Ce n'est pas par choix délibéré ou en me conformant, comme je le dois, aux prescriptions canoniques, mais aussi en obéissant à l'exhortation de Sa toute-Sainteté le Patriarche, que j'entends rendre régulièrement visite aux paroisses pour examiner sur place toutes les questions. La pratique suivant laquelle l'évêque se rendait aux grandes paroisses une fois par année, lors de grandes solennités, tout en ignorant les autres, est révolue !

Les frontières de certaines paroisses établies avant la création du diocèse de Suisse (1982) par des pasteurs résidant loin du pays (initialement l'archevêque de Thyateira et Grande Bretagne, ensuite le métropolitain d'Autriche) ignorant en grande partie la réalité sur place, est une question qui exige sûrement réexamen. L'improvisation dans la distribution des paroisses a certainement suivi l'installation en Suisse du premier flux migratoire de fidèles orthodoxes, dans les années '60 et '70. Aussi bien l'identité linguistique que l'offre de débouchés professionnels a attiré des fidèles intéressés à tel ou tel domaine d'activité, ayant tel ou tel niveau d'instruction. Au cours des dernières décennies, l'accroissement progressif des fidèles, ainsi que l'explosion de leur nombre au cours de huit dernières années comme conséquence de la crise économique en Grèce, a radicalement infirmé l'ancienne règle. L'installation partout dans le pays de jeunes scientifiques ou professionnels qualifiés et pratiquant des langues étrangères requiert que les ecclésiastiques responsables des paroisses existantes en tiennent sérieusement compte. Par ailleurs, il faut créer de nouvelles paroisses, soit en élevant au rang de paroisse autonome des assemblées eucharistiques déjà existantes jusqu'à présent sous la surveillance de paroisses limitrophes (par exemple, à Olten, Lucerne et ailleurs), soit en créant d'autres, en soustrayant des territoires à de grandes paroisses pour y faciliter le travail pastoral. D'ailleurs, l'accroissement du nombre des liturgies et autres offices dans ces petites, mais néanmoins dynamiques structures paroissiales, est une requête pressante des fidèles de ces régions. En raison des graves difficultés financières bien connues, et jusqu'à ce que lesdites paroisses soient organisées, j'entends pourvoir à leurs besoins culturels et liturgiques en y mandatant de nouveaux prêtres itinérants dont certains assisteront aussi les grandes paroisses du diocèse dans leur travail pastoral et liturgique.

Deux paroisses francophones florissantes font aussi partie de la structure organique du diocèse, étant sous le pallium du métropolitain de Suisse : Genève et Fribourg. Nous savons gré pour leur développement aux efforts suivis du père Jean Renetteau qui, avec abnégation, a exercé son ministère à Genève pendant une quarantaine d'années et qui a beaucoup offert à Fribourg, l'actuel archevêque de Charioupolis et exarque patriarcal des paroisses orthodoxes d'origine russe en Europe occidentale. L'accroissement du nombre des fidèles francophones dans d'autres régions de Suisse romande requiert la création d'une ou de nouvelles paroisses. J'entends rétablir le titre de *vicairé épiscopal des paroisses francophones*, tombé en désuétude depuis plus de trois ans. Ce titre ne sera pas simplement honorifique. Le titulaire sera le coordinateur du travail et des programmes de ces paroisses, et il aura sa référence directe au métropolitain.

La célébration de la divine liturgie et, en son sein, du sacrement de la divine Eucharistie, de même que des autres sacrements et saints offices reflètent la vie d'un ecclésiastique et d'une église. Rien ne saurait justifier l'officiant devant Dieu que « *se tenir sans offense et sans condamnation devant le saint autel⁹* » que célébrer la divine liturgie dans

9 Cf. Prière de la divine liturgie de saint Jean Chrysostome.

la crainte de Dieu, la circonspection et le bon ordre. Sur ce point, j'ajouterai tout particulièrement l'exigence pour les ecclésiastiques et les chantres d'appliquer fidèlement le Rituel du Patriarcat œcuménique. Tout mouvement liturgique, mélodie, discours parlé ou écrit, tout acte doit exhaler la myrrhe de l'Église premier siège de Constantinople et la noblesse sobre du Phanar. Le diocèse métropolitain de Suisse a la bénédiction de Dieu et le privilège d'avoir sur son territoire un brillant ecclésiastique, apte d'offrir son expérience et enseignement sur cette question : le grand protopresbytre du Patriarcat œcuménique Georges Tsetsis. Il appartient à ce genre de personnages de l'histoire qui ont illustré leurs titres sans chercher à s'illustrer par ceux-ci. Ainsi, pour père Georges, l'adjectif « grand » ne précise pas seulement son titre, mais aussi son nom : le « grand Tsetsis ». Le diocèse entend profiter de ce capital humain pour l'instruction du clergé, des chantres et du peuple.

Dans son travail liturgique, le prêtre a pour collaborateurs directs les chantres et les lecteurs qui doivent savoir appartenir au bas clergé avec les obligations, les privilèges et l'honneur que cela implique. La baisse des vocations, d'une part, les difficultés financières, d'autre part, interdisant le détachement de chantres, ont eu pour résultat de dépouiller, à quelques exceptions près, les chœurs de chantres formés. Nous remercions chaleureusement les chantres actuels dont la présence assure la vie cultuelle sans entraves de nos paroissiens, mais je leur recommande paternellement de s'adonner à l'étude, se former systématiquement en musique et lettres, veiller à leur amélioration, faire preuve d'attention, d'ethos et, surtout, d'humilité.

Aux côtés des révérends recteurs des paroisses, l'Église a choisi et appelé pour offrir leurs services des collaborateurs laïcs en qualité de membres des conseils d'administration ou des comités paroissiaux. L'hétérogénéité des personnes morales constatée dans les corps paroissiaux, créés à diverses époques parfois par des laïcs uniquement avant d'être intégrés dans la juridiction ecclésiastique, est à l'origine d'une multitude de formes et de titres administratifs des paroisses. La question devra être examinée avec respect envers l'histoire des agents, mais aussi en vue de se conformer à la discipline ecclésiastique. Il est, par exemple, impensable qu'il y ait, trente-six ans après la création du diocèse, des titres sans la moindre mention de leur autorité canonique, c'est-à-dire le diocèse métropolitain de Suisse ou le Patriarcat œcuménique. Parallèlement à l'expression évidente de remerciements aux collaborateurs laïcs pour leur contribution, il importe de rappeler qu'aux termes de la loi, leur diaconie dans l'Église est décrite comme participation à l'organe d'administration de la personnalité morale que représente l'agent ecclésiastique local. Autrement dit, ils participent à l'organe d'administration de la personne morale qu'est l'agent et non pas à l'administration de la paroisse en tant que corps ecclésiastique. Les prêtres du diocèse de Suisse ont un seul et unique supérieur : le métropolitain de Suisse ; c'est à lui, à lui seul, qu'ils ont leur référence et à qui ils doivent rendre compte. De même, la vie cultuelle et le programme liturgique de la paroisse entrent dans le domaine exclusif d'attributions du prêtre de paroisse en charge. C'est la discipline de l'Église.

Comme dans la plupart des diocèses métropolitains, les œuvres caritatives sont confiées à un corps central auquel sont canalisés, ou devraient l'être, tous les cas pour examen et évaluation. Cet agent, la *Fondation pastorale et philanthropique* du diocèse, a été créé il y a trente-trois ans et pourvu de personnes qui ont absolument justifié les attentes de l'Église pour une sage et bonne gestion des fonds recueillis. Le moment de sa création a dicté d'apporter assistance aux orthodoxes sans discrimination d'origine ethnique, étant donné que

les fidèles des Églises d'Europe de l'Est en situation précaire n'avaient pas d'autre recours. Depuis, il y a eu de notables améliorations dans la chrétienté orthodoxe en Europe et il est souhaitable de réévaluer certains paramètres dans l'activité et les actions de ladite Fondation.

* * *

Le Centre orthodoxe du Patriarcat œcuménique constitue le deuxième champ d'action du nouveau métropolite de Suisse, étant donné que, par décision de l'Église, c'est à lui que la direction de cette fondation sacrée du Patriarcat œcuménique à Chambésy-Genève a été confiée. Le souci primordial du directeur est de réaliser fidèlement et strictement les buts statutaires du Centre orthodoxe du Patriarcat œcuménique, tels que décrits dans le Tome patriarcal et synodal de sa création (1966) :

- Informer la chrétienté d'Occident, d'Europe occidentale notamment, sur le culte, l'enseignement, la tradition et la théologie orthodoxes ;
- étudier sur place la théologie et la vie spirituelle des autres Églises et Confessions chrétiennes ;
- faciliter les contacts entre les Églises orthodoxes locales en vue de promouvoir l'unité orthodoxe ;
- favoriser l'esprit œcuménique en cultivant les relations de l'orthodoxie avec les autres Églises et Confessions chrétiennes, en vue de promouvoir l'unité interchrétienne.

En outre, l'incitation du Patriarche concernant le rôle et la diaconie du nouveau directeur était claire et ne nécessite aucun ajout de ma part : *« Lutte pour le Centre orthodoxe, pour qu'il fonctionne conformément à sa destination initiale : être un lieu dynamique de dialogue, de congrès, de rencontres œcuméniques et d'autres manifestations au service de l'unité ; lieu propre à illustrer l'orthodoxie et la culture orthodoxe, aussi par la mise en valeur de son musée. Le Centre orthodoxe de Chambésy est un lieu historique et sacré. En qualité de président directeur du Centre tu assumes de grandes responsabilités. Le saint et grand Concile a été réalisé. La vie de l'Église se poursuit et, avec un nouveau souffle et muni d'une organisation contemporaine, le Centre est appelé à jouer son rôle interorthodoxe, interchrétien, interreligieux, voué à la paix et au dialogue. »*

Nous nous trouvons dans l'église sous le vocable de l'apôtre Paul pertinemment qualifiée de « centre du Centre ». La célébration exemplaire de la divine liturgie, des sacrements et des autres saints offices est une obligation et un devoir sacré incombant à tous ceux qui travaillent et servent de quelle manière que ce soit dans cette Stavropégie patriarcale. Cette église fut et doit demeurer une école de discipline et de rituel ; elle doit enseigner et non pas adopter des usages et traditions d'autrui.

* * *

L'*Institut d'études supérieures en théologie orthodoxe* fut créé comme activité académique du Centre orthodoxe du Patriarcat œcuménique à Chambésy. Il opère déjà depuis l'année universitaire 1997-1998 en collaboration avec la Faculté catholique romaine de l'université de Fribourg et la Faculté autonome de théologie protestante de l'université de Genève. Aux termes de la Lettre patriarcale livrée le 19 octobre 1975, l'Institut a pour vocation d'opérer dans le cadre des activités institutionnelles du Centre orthodoxe, notamment pour *« développer une pépinière scientifique créée en son sein dans une perspective œcuménique en vue de former des cadres en provenance de toutes les très-saintes Églises orthodoxes et pourvoir aux besoins de celles-ci ; cadres spécialisés dans la conduite*

de dialogues interorthodoxes et interchrétiens, impliquant une rencontre théologique entre l'Orient et l'Occident ».

Le souhait et conseil du Patriarche au nouveau directeur du Centre est le suivant :

« Soutiens, avec tes collaborateurs, le fonctionnement de l'Institut d'études supérieures en théologie orthodoxe, cette remarquable pépinière scientifique, lieu de formation d'étudiants en provenance de toutes les Églises orthodoxes locales. L'Institut doit continuer à offrir sans entrave ses précieux services à l'Église et à la théologie ; à servir efficacement l'esprit œcuménique et la connaissance théologique. Nous considérons particulièrement important que notre Institut puisse accomplir sa mission ecclésiastique et académique, en harmonieuse collaboration avec les Facultés de théologie des universités de Fribourg et de Genève. »

Le nouvel élan et l'organisation contemporaine que l'Église exige, par la bouche du Patriarche, dans la mesure des possibilités et du contexte économique, raviveront sûrement l'intérêt de jeunes théologiens du monde entier à venir faire des études à l'Institut de Chambésy. Le choix des candidats incombe, sans doute, au Conseil académique compétent en la matière, mais ce sont aussi les autres cadres assistant le directeur qui assurent le contact quotidien avec les étudiants et qui, somme toute, précisent l'image de l'Institut. Tous les cadres doivent donc savoir que les étudiants sont là dans un seul but : leurs études et toute activité profitable liée à celles-ci ou à la vie culturelle du lieu. Il est inacceptable de faire appel à eux pour fournir un travail ou pour leur assigner d'autres tâches, de surcroît à titre personnel, et cette pratique ne sera pas tolérée.

* * *

Saints hiérarques, honorable et bien-aimée assistance,

La promesse du Dieu Tout-Puissant donnée au prophète Jérémie, placée en exergue de mon discours, de révéler des bergers aptes à paître le peuple avec science, c'est-à-dire avec connaissance, avec sagesse, est intimement liée à l'identité même du plérôme qui oublie parfois quel est le véritable rôle du pasteur : *« Car ce ne sont pas des prêtres qu'ils cherchent, mais des orateurs ; ce ne sont pas des intendants des âmes, mais des caissiers ; ce ne sont pas de purs sacrificateurs, mais de solides protecteurs¹⁰ ».*

Priez, saints hiérarques et vous frères et enfants dans le Seigneur pour que le berger se révèle *un vrai évêque, intendant des âmes et pur sacrificateur*, et que ces ouailles douées de raison soient *« la race élue, la communauté sacerdotale du roi, la nation sainte, le peuple que Dieu s'est acquis¹¹ »*, en sorte qu'*« au jour redoutable du juste jugement du Seigneur¹² »*, au moment d'en rendre compte, il puisse balbutier : *« Me voici, Seigneur, moi et les enfants que tu m'as donnés¹³ »* *« c'est moi qui les gardais en ton nom ; ceux que tu m'as donnés, j'ai veillé sur eux, et aucun d'eux ne s'est perdu¹⁴ ».*

Ainsi soit-il. Amen !

¹⁰ Grégoire de Nazianze, Discours 42 *Supremum vale*. Sources chrétiennes 384.

¹¹ I Pierre 2, 9.

¹² Divine liturgie de saint Basile le Grand.

¹³ Hébreux 2, 13.

¹⁴ Jean 17, 12.